

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33**

**Nombre de votants :

33**

**Date de convocation :
7 février 2017**

**Date d'affichage :
20 février 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170213-DELIB170229-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 29

OBJET : Partenariat avec l'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse (AARJ) : renouvellement de la convention

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service de Riomois » qui s'est réunie le 2 février 2017.

L'AARJ a initié et conçu le projet « de concevoir et de développer une politique de loisirs et d'animation éducative et culturelle et de proposer des activités en priorités au profit des jeunes et des familles habitant les communes de l'agglomération riomoise ».

Le projet présenté par l'AARJ participe de la politique publique développée par la Commune de Riom autour de l'animation de la vie locale par le lien culturel et social.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat que la Commune a avec l'AARJ pour l'année 2017.

Cette convention définit les modalités du partenariat : les objectifs et les actions, les conditions financières, la mise à disposition de locaux. Une subvention de fonctionnement, à hauteur de 100 000 € (établie en fonction du budget prévisionnel et des projets connus), sera versée à l'AARJ, pour 2017.

Les actions de l'association visées par la subvention proposée sont :

- le pôle jeux comprenant la Ludothèque et le Café Jeux « La Vache carrée » situé sur le quartier de la Varenne. Par leurs actions ils répondent aux objectifs de la Commune de favoriser le lien social, le vivre ensemble et l'ouverture socio-culturelle de ses habitants,
- les actions en termes d'animation et de loisirs en direction des jeunes de 12 à 14 ans révolus, sur les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 100 000 € pour l'année 2017 selon les modalités exposées,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'AARJ telle que proposée.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL